



Compte rendu

Date : 17 décembre 2024

Référence : 2024.12.006
Version : 2.0

Objet : Réunion du CA d'Annecy Lac Pêche (ALP)

Date : 3 décembre 2024 à 18 h 00

Lieu : Locaux d'ALP à La Puya

Présents : P. BOUCHARD
P. BOUTILLON
C. CAUZARD
P. DARSY
R. DECARRE
P. DE KETELAERE
JL. GASSMANN
B. GENEVOIS
C. GRISOLET
A. HOFFART
A LAINE
P. LITTOZ
Y. MAGNANI
G. LAMOUILLE
Q. TISSOT
G. ZAMBIANCHI

Excusés : C. DECARRE
JF DUFRESNE
R. GUENARD
C. LAUGIER

Destinataires : Participants + excusés

Copies :

1. APPROBATION DU CR DU DERNIER CA

Le CR du dernier CA est approuvé.

2. COMMISSION FONCTIONNEMENT ASSOCIATIF

2.1 PREPARATION DE L'AG DU DIMANCHE 26 JANVIER 2025

L'AG du dimanche 26 janvier 2025 s'articulera autour des points suivants :

- Présentation et approbation du rapport d'activités (Bernard, Patrick, Roland et Yann)
- Présentation des comptes 2024 (Gilbert)
- Rapport des vérificateurs aux comptes (Christian et Gérard)
- Approbation par l'AG des comptes 2024 (Gilbert)
- Présentation du planning prévisionnel 2025 et approbation (Yann)
- Budget prévisionnel 2025 et approbation (Gilbert)
- Nomination des vérificateurs aux comptes pour l'exercice 2025 (Gilbert)
- Temps d'échange (Yann).
- Remerciements (Yann)

Pour l'organisation :

- La salle est retenue.
- Tout l'équipement requis pour la vidéo-projection est sur place. Christian Vietti s'occupera de la projection.
- Réserver pour 50 repas au restaurant des Tilleuls à Saint Jorioz (Patrick D) :
- Inviter le Préfet, les élus ; ainsi que nos partenaires techniques (DDT, SILA, INRAE, ASTERS, Gendarmerie) (Carine et Yann)
- Inviter (y compris au repas) le président et un administrateur de chacune des AAPPMA membre du GIPAL (Carine)
- Inviter (y compris au repas) le président, le trésorier et le(s) pisciculteur(s) de l'AAPPMA Annecy Rivières (Carine).
- Inviter (y compris au repas) les personnels de la FDPPMA qui contribuent à nos actions (Carine).
- Inviter les bénévoles de l'ALP au repas (Carine).
Rappel : comme pour les administrateurs les épouses(x) sont les bienvenu(e)s mais le prix du repas est à la charge du conjoint (Carine)
- Prévenir les journalistes de la tenue de l'AG (Bernard, Yann et Roland).
- Prendre contact avec la mairie pour l'affichage de la date de l'AG sur le panneau lumineux situé devant l'école (Carine et Yann)
- Commander des amuses bouches-apéritifs pour 100 personnes chez le traiteur Pauvert (Patrick D), ainsi que les boissons (Roland) : 1ere quinzaine de janvier
- Organiser première quinzaine de janvier le contrôle des comptes par les deux vérificateurs (Carine et Gilbert)
- Inviter les membres de l'ALP via « carte de pêche » (Carine et Yann)

- Préparer le tirage au sort des permis gratuits pour les « carnets volontaires » et les autres bénévoles (Carine)
- Préparer les cavaliers pour l'estrade et étudier la possibilité de disposer des écrans pour visualiser le diaporama (Carine et Yann)
- RDV le vendredi 24/01 à 14 h à la salle polyvalente avec un agent de la commune pour vérifier que le matériel vidéo fonctionne (Jean-Luc, Christian Vietti, Carine) et récupérer la clef de la salle (Jean-Luc)
- Le matin de l'AG : préparer le « café/croissant » d'accueil (Patrick D)
- Le matin de l'AG, RDV à 7 h 30 pour préparer la salle (Alain, Patrick, Guy, Paul, Yann, Patrick B, Patrick D, Christophe, Bernard, Quentin, Jean-Luc)

2.2 POINT FINANCIER

En 2024 les ventes de cartes annuelles adultes et de cartes journalières ont baissé significativement, entraînant un manque à gagner de l'ordre de 5 à 6 % par rapport aux recettes prévisionnelles.

Par ailleurs des dépenses « non-budgétées » ont dû être engagées en cours d'année (éclairage de la pisciculture, renouvellement des stocks de casquettes et de mesures, etc...)

Une projection au 31 décembre, montre que l'équilibre financier est désormais précaire.

Cette situation justifie l'augmentation de la part AAPPMA décidée par le CA pour les cartes de pêche 2025.

Le CA décide par ailleurs de revoir à la hausse le tarif des stages de pêches et d'étudier les possibilités de réduire certaines dépenses (modalités de diffusion de la revue, etc....).

2.3 BATIMENT.

La décision du Conseil départemental concernant l'attribution des subventions sollicitées pour engager les travaux de rénovation devrait intervenir dans le courant du premier trimestre 2025.

Par souci de gain de temps et d'efficacité, malgré un risque de rejet toujours possible, le Conseil d'administration donne pouvoir au Président pour mandater dès maintenant l'architecte, pour engager la phase « études » (préalable auxancements des appels d'offre), en accord avec Annecy Rivières.

La MAAF ne souhaite plus assurer les parties communes de nos locaux (pisciculture...) et le contrat ne sera pas renouvelé en 2025. Les trésoriers des deux AAPPMA recherchent une autre compagnie susceptible de prendre le relais. A cette occasion, toutes les garanties de Responsabilité Civile (RC) pourraient être souscrites auprès de la même compagnie d'assurance (possibilité d'un contrat groupé ?).

2.4 PERSONNEL

Le conseil d'administration félicite Carine pour la qualité du travail qu'elle accomplit et décide de lui allouer une prime annuelle de partage de la valeur identique à celle de 2023.

3. COMMISSION PROTECTION DU LAC ET GESTION PISCICOLE

Cartographie des herbiers :

Sous réserve de confirmation écrite, le dossier déposé dans le cadre de l'appel à projets de la Fondation Caisse d'Epargne a été retenu. Avec la subvention accordée par le SILA, le plan de financement prévisionnel est ainsi bouclé et va permettre la réalisation du travail en 2025

Suivi de l'ombrière de Menthon :

Pour la saison de reproduction 2024-2025, la DDT a donné son accord pour permettre aux plongeurs de la Coulée Douce d'évaluer l'état et la fréquentation de l'ombrière de Menthon selon le même protocole que celui appliqué en 2014 à la demande du SILA. Une comparaison sera ainsi possible.

Une première plongée a permis de constater que les transects d'observation, matérialisés par des cordes plombées ont été pour partie endommagés mais ils ont pu être remplacés à l'identique grâce aux repères GPS enregistrés à l'époque.

Carnets volontaires :

ALP n'a pas ratifié la convention 2024 pour le suivi halieutique.

Les données des carnets volontaires n'ont pas été transmises à l'INRAE qui n'en assurera donc pas l'analyse.

Les principaux résultats ont été extraits par Carine et une réunion de restitution sera organisée le mardi 17 décembre après-midi pour maintenir la motivation des volontaires qui contribuent à ce dispositif de suivi important.

4. COMMISSION INFORMATION ET COMMUNICATION

Diffusion de la revue :

La revue de l'ALP est actuellement à l'impression. Elle sera diffusée très prochainement.

5. POINTS DIVERS

Baisse du nombre d'adhérents : quelles causes et quelles solutions ?

Les ventes de cartes régressent depuis 2020.

Parmi les causes possibles, l'évolution des technologies de détection des poissons qui réduisent toujours davantage l'intérêt d'adhérer à l'AAPPMA pour bénéficier de moyens de pêche supplémentaires par rapport à ceux autorisés dans le cadre de la réciprocité « domaine public » que peut utiliser tout pêcheur s'étant acquitté de la seule CPMA.

La parade législative doit être étudiée rapidement par souci d'équité et faute de voir nos actions remises en cause (alevinage, suivi piscicole, garderie, etc..).

Le CA charge le président d'interroger les services de l'Etat et les juristes de notre réseau associatif.

Renouvellement du CA

Une bonne partie des administrateurs n'envisagent pas de briguer un nouveau mandat et il importe de « préparer » au mieux le renouvellement.

Outre un appel à « manifestation d'intérêt » dans la revue, ce point sera abordé lors de l'AG du 26 janvier.

6. DATE DU PROCHAIN CA

Le prochain CA se tiendra le **mardi 21 janvier 2025 à 18 h 00 dans les locaux de l'ALP.**